

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 27 septembre 2012

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. GRANDGUILLAUME

Convocation envoyée le 20 septembre 2012

Publié le 28 septembre 2012

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 65

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 8

SCRUTIN : POUR : 73

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Alain MILLOT	M. Louis LAURENT
M. Pierre PRIBETICH	M. Benoît BORDAT	M. Roland PONSAA
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	M. Michel ROTGER
Mme Colette POPARD	M. Christophe BERTHIER	M. François NOWOTNY
M. Rémi DETANG	M. Philippe DELVALEE	Mme Christine MASSU
M. José ALMEIDA	Mme Anne DILLENSEGER	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. François DESEILLE	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Claude PICARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME	M. Georges MAGLICA	M. Pierre PETITJEAN
M. Patrick CHAPUIS	Mme Nelly METGE	Mme Claude DARCIAUX
M. Michel JULIEN	Mme Elizabeth REVEL	M. Jean-Philippe SCHMITT
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Christine MARTIN	M. Philippe GUYARD
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Nathalie KOENDERS	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Catherine HERVIEU	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Gilles MATHEY
M. François-André ALLAERT	M. Alain MARCHAND	M. Jean-Claude GIRARD
M. Jean-Claude DOUHAI	M. Mohammed IZIMER	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Paul HESSE	Mme Hélène ROY	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
M. Didier MARTIN	Mme Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Philippe CARBONNEL	M. Norbert CHEVIGNY
M. André GERVAIS		Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

M. Jean-François DODET	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
M. Gérard DUPIRE	M. Jean-Patrick MASSON pouvoir à Mme Stéphanie MODDE
Mme Christine DURNERIN	M. Yves BERTELOOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Myriam BERNARD	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Alain MILLOT
M. Franck MELOTTE	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Joëlle LEMOUZY
M. Gaston FOUCHERES	M. Alain LINGER pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD
M. Nicolas BOURNY	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
M. Rémi DELATTE	M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET.
M. Gilles TRAHARD	

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Admission en non valeur

Monsieur le Trésorier de la Communauté nous demande d'admettre en non-valeur divers titres de recettes devenus irrécouvrables, pour un montant total de 44 393,93 euros, se décomposant comme suit :

◆ **BUDGET PRINCIPAL**, pour un montant de 6 256,33 euros

Il s'agit :

- de 6 créances minimales pour un total de 100,56 €,
- de 3 titres inférieurs aux seuils de poursuite pour 131,22 €,
- de 2 factures émises pour incinération de déchets sur des débiteurs ayant fait l'objet d'actes infructueux ou de certificat d'irrécouvrabilité pour 164,51 €,
- de 2 titres émis en 2006 pour des redevances d'occupation du terrain des gens du voyage pour 393,36 € sur des débiteurs ayant fait l'objet d'actes infructueux,
- de 3 titres émis en 2009 pour des redevances d'occupation du terrain des gens du voyage pour 815,73 € sur des débiteurs introuvables ou insolvable,
- de 2 titres émis en 2006 et 2007 à la suite de jugements sur 2 débiteurs ayant fait l'objet d'actes infructueux pour 2 627,71 € et 2 023,24 €.

◆ **BUDGET ANNEXE DE LA DECHARGE DE PRODUITS INERTES**, pour un montant de 22 340,94 euros

Cette somme correspond à 4 créances minimales pour 84,05 €, 2 titres sur un débiteur ayant fait l'objet d'actes infructueux pour 65,32 €, le reste - soit 53 titres - étant lié à des liquidations judiciaires clôturées pour insuffisance d'actif ou ayant fait l'objet de certificats d'irrécouvrabilité pour 22 191,57 €.

◆ **BUDGET ANNEXE DE L'EAU**, pour un montant de 11 373,67 euros

Il s'agit de 20 titres émis sur un même débiteur (la copropriété du château de Plombières) ayant fait l'objet d'actes infructueux.

◆ **BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**, pour un montant de 4 422,99 euros

Il s'agit d'un titre émis sur le débiteur visé au budget annexe de l'eau pour 136,85 €, et de 2 titres de 2 143,07 € chacun émis après dissolution d'une société et sur une autre en liquidation judiciaire.

Vu l'avis de la Commission ,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'admettre** en non-valeur ces titres, à l'exception :

- sur le budget principal, des 2 titres émis en 2006 et 2007 à la suite de jugements pour 2 627,71 € et 2 023,24 €, la collectivité souhaitant que le comptable public continue ses poursuites,
 - sur les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, respectivement de la totalité des 20 titres et du titre de 136,85 € concernant un seul débiteur et même débiteur, pour lequel une analyse approfondie de la situation doit être effectuée.
- soit par budget :

◆ **BUDGET PRINCIPAL**, pour un montant de 1 605,38 euros,

◆ **BUDGET ANNEXE DE LA DECHARGE DE PRODUITS INERTES**, pour un montant de 22 340,94 euros,

◆ **BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**, pour un montant de 4 286,14 euros.